



## Erreur d'orientation sur plan

Par **atomium\_01**, le **12/10/2010 à 20:17**

Bonjour,  
J'ai signé un contrat avec un constructeur pour la construction d'une maison.  
Le permis de construire a été déposé et accepté. Après cela, je me suis rendu compte que celui-ci s'est trompé sur les plans dans l'orientation du nord=> la maison se retrouve très mal orientée.  
Le constructeur me propose de re-positionner la maison+ nouveau dépôt de permis de construire. Ce qui fait que je vais perdre plus de 4 mois (2 mois de dépôt de permis+2 mois de recours au tiers)  
Puis-je annuler ce contrat ou demander des indemnités de retard?  
Cordialement.